

**Eoliennes dans le Jura: L'énergie pour les autres, les factures pour nous...**

Sans entrer dans le débat de l'impact sur le paysage qu'ont les éoliennes et qu'auront les futurs parcs dans notre canton, il est important de comptabiliser "l'énergie grise" dans le bilan total de ces énergies dites renouvelables. Dans mon intervention du 23 septembre 2009 concernant la motion No 919, j'avais déjà détaillé les aspects techniques de la problématique du transport de l'énergie éolienne et argué sur le fait que cette énergie n'a de sens que si elle est consommée par un environnement proche de son lieu de production - ce qui n'est de loin pas le cas pour les projets actuellement en développement dans notre canton -. J'aimerais ici mettre en lumière un autre aspect problématique qui se posera à moyen terme.

Actuellement, aucune base légale ne traite spécifiquement du démantèlement et du recyclage des matériaux des éoliennes en fin de vie ainsi que de la remise en état du site (la Confédération vient de faire paraître le document "Recommandations pour la planification d'installations éoliennes" qui donne quelques pistes). D'une durée de vie de 15 à 20 ans, le vieillissement des éoliennes est encore mal connu. En fin de vie, les coûts des démantèlements demeurent également méconnus pour un horizon de plus d'une décennie.

Ce qui est par contre sûr, c'est que les coûts de destruction ou le recyclage de certaines matières vont rester élevés, que les coûts de transport ne vont pas diminuer et qu'il n'existe pas, en Suisse, d'industrie du "repowering" (remontage d'éoliennes usagées). Partant de ces constats, des études montrent que le coût de démontage d'une éolienne est très variable suivant son accessibilité, mais représente plusieurs centaines de milliers de francs au bas mot.

Dans le plan d'affectation spécial pour les éoliennes de St-Brais, un article traite du démantèlement dans les 30 ans à la charge du promoteur. Cette façon de faire existe dans plusieurs pays (Allemagne, France, Canada), mais montre ses limites lorsqu'il faut passer à la caisse, par exemple dans la situation où le promoteur n'a pas provisionné un montant suffisant, voire pas de montant du tout. La question devient encore plus problématique dans le cas où le promoteur fait faillite.

Il est donc important de prendre des mesures pour assurer le financement de la remise en état des sites pour que les citoyens de notre canton n'aient pas à payer *in-fine* la facture. Cela tout en sachant que durant l'exploitation, le canton ne touche rien de la production de cette énergie.

**Afin de ne pas transmettre de mauvaises surprises aux générations futures, le groupe UDC demande au Gouvernement:**

- **De créer un fond de démantèlement pour les éoliennes, alimenté par les promoteurs de ces installations dès la mise en exploitation, afin de constituer les garanties financières nécessaires à une remise en état des lieux en fin de vie de ces infrastructures.**

Delémont, le 19 mai 2010

Pour le groupe UDC

  
Damien Lachat

